

TRANSPORT SCOLAIRE 2011/2012

DEBUT DU SERVICE LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011

Document et chèque – à l'ordre de : **OGEBLAC** – à retourner dûment remplis et signés **avant le 19 août 2011**.
Personne chargée du dossier – Madame DEL PIE – Secrétariat du primaire.
Pas de navette et de ramassage le mercredi.

TRANSPORT POSSIBLE UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS AGES DE MOINS DE 12 ANS (DATE D'ANNIVERSAIRE)

LE MATIN : Navette gratuite

NOM : PRENOM : CLASSE :
DATE DE NAISSANCE :

Lieu et horaire de départ : Boulevard Armée des Alpes – Arrêt Grande Corniche

1^{ère} navette : 8 H00
2^{ème} navette : 8 H15
3^{ème} navette : 8 H30 (pour les classes de la maternelle de préférence)

=====
LE SOIR : Ramassage payant – Tarif : **50 €** par trimestre, ou **140 €** à l'année
Compte tenu du nombre de places disponibles, leur attribution se fera au cas par cas.

NOM : PRENOM : CLASSE :
DATE DE NAISSANCE :

Nom de la rue et – indispensable - **arrêt choisi** (le nom des arrêts correspond à celui des arrêts officiels du réseau urbain) sur l'itinéraire de ramassage figurant au verso :

.....
N° de téléphone où la famille peut être jointe :

Nom et prénom des personnes chargées de reprendre l'enfant à l'arrêt choisi :

-
-
-

NB : AUCUN ENFANT NE SERA REMIS A UNE PERSONNE DIFFERENTE DE CELLES INDIQUEES CI-DESSUS, SAUF SI ELLE NOUS REMET UNE ATORISATION ECRITE DE VOTRE MAIN ET UNE PIECE D'IDENTITE.

Autorisez-vous votre enfant à rentrer seul (à partir de l'arrêt de bus jusqu'au domicile) ?

OUI NON

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé »

INSTITUT BLANCHE DE CASTILLE

Pour que ce service s'effectue d'une façon harmonieuse et dans de bonnes conditions de sécurité, nous insistons fortement sur les points suivants :

BUS DU SOIR

1) les arrêts se faisant – aux arrêts de bus urbains (TN)

Il importe de se trouver à l'arrêt prévu quelques minutes avant le passage du car le soir ; le chauffeur a pour instruction de ne pas attendre les retardataires.
Ainsi, en cas de retard, les enfants sont ramenés à l'Etablissement.

2) Lors de changements exceptionnels suivants :

- si vous venez chercher l'enfant à l'école
 - si vous changez d'arrêt provisoirement ou définitivement
- nous vous demandons d'avoir l'amabilité de prévenir Madame DEL PIE ou le chauffeur.

BUS DU MATIN

3) Nous vous rappelons qu'aucun enfant n'est autorisé à monter en cours de route entre le point de stationnement Boulevard Armée des Alpes – Arrêt Grande Corniche – et l'Etablissement.

ITINERAIRE DU RAMASSAGE :

DEPART DE L'ETABLISSEMENT	16 H50
Col de Villefranche	
Bd du Mont Boron	
Gare Riquier	
Rue Arson – Angle Smolett	
Bd de Riquier	
Bd de l'Armée des Alpes	
Av des Diables Bleus	
Rue de Roquebilière	
Rue Maréchal Vauban	
Rue Pierre Semard	
RETOUR ETABLISSEMENT	17 H50